

# SOCIETE ARMORICAINE DE GRANIT

## Carrière de La Clarté-Ranguillégan

Commune de Perros-Guirec (22)

Selon les étapes prévues par le Guichet Unique Numérique de l'Environnement

### Etape 1 : Type de demande

- > Demande d'autorisation environnementale

### Etape 2 : identification du pétitionnaire

- > Mandat de dépôt établi pour AXE par la SOCIETE ARMORICAINE DE GRANIT
- > Personne modale : nom de la société, SIRET, signataire, référent, coordonnées

### Etape 3 : Description du projet

- > Description du projet, y compris les procédés de fabrications, les matières utilisées, le phasage des extractions
- > Note de présentation non technique du projet
- > Justificatif de maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles du projet

### Etape 4 : Localisation du projet

- > Adresse et coordonnées du projet (système Lambert 93)
- > Identification des parcelles du projet (tableau des références cadastrales et des superficies)

### Etape 5 : Activités

- > Identification du type d'autorisation (rubriques des nomenclatures ICPE / IOTA)
- > Identification des procédures embarquées (défrichement / espèces protégés / site classé...)
- > Autres rubriques de la nomenclature évaluation environnementale (article R122-2 du Code de l'Environnement)

### Etape 6 : Etude d'impact

- > Conforme à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, dont le plan est le suivant :
  - Noms et qualités des auteurs de l'étude
  - Présentation du projet (synthèse de la description du projet)
  - Etat initial, impacts environnementaux et mesures E-R-C, synthèse des mesures et des coûts
  - Volet santé publique (Méthodologie INERIS)
  - Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs
  - Effets cumulés avec d'autres projets connus
  - Solutions examinées et raisons du choix du projet
  - Compatibilité du projet avec les documents opposables (SAGE, SDAGE, SRC...)
  - Remise en état du site
  - Description des méthodes employées
- > Annexes de l'étude d'impact :
  - Annexe 1 : Etude des zones humides par le bureau d'étude AXE-SOCOTEC - 2022
  - Annexe 2 : Etude Faune Flore Habitats réalisée par le bureau d'études AXE-SOCOTEC – 2021
  - Annexe 3 : Courrier de la communauté de commune Lannion-Trégor Communauté
  - Annexe 4 : Extrait du règlement du Plan Local d'Urbanisme de Perros-Guirec
  - Annexe 5 : Certificat Indication Géographique Granit de Bretagne

- > Résumé non technique de l'étude d'impact

## Etape 7 : pièces et études spécifiques ICPE / IOTA

- > Etude d'incidence Natura 2000
- > Etude de dangers :
  - Résumé non technique de l'étude de dangers
  - Identification des potentiels de dangers
  - Analyse préliminaire des risques (APR)
  - Etude détaillée de réduction des risques (EDRR)
  - Moyens de prévention et d'intervention
- > Capacités techniques et financières de la SOCIETE ARMORICAINE DE GRANIT
- > Procédure de révision des documents d'urbanisme
- > Garanties financières
- > Installations classées soumises à enregistrement
  - Conformité à l'Arrêté Ministériel du 26 novembre 2012 modifié (rubrique 2515-1)
- > Etat de pollution des sols
- > Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE)
- > Dérogation à la Réglementation des Espèces Protégées (DREP)
- > Avis sur la remise en état
  - Avis du maire de la commune de Perros-Guirec
- > Autorisation de défrichement
- > Modification d'une réserve naturelle
- > Modification d'un site classé

## Etape 8 – Plans et fichiers supplémentaires

- > Plan de situation sur fond IGN au 1/25 000
- > Plan d'ensemble à l'échelle 1 / 750
- > Fichiers supplémentaires
  - page de garde du dossier
  - sommaire du dossier